



P Ô L E
MÉTROPOLITAIN
DE LA CÔTE
D'OPALE

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 26 janvier 2023 - 11h

COMPTE RENDU

PRÉSENTS (20) :

Messieurs F. BOUCLET, E BUY, S CHOCHOIS, JC DESCHARLES, J DUQUENOY, A FIGOUREUX, Ch. LEROY, L LOQUET, CI PRUDHOMME, B RINGOT, T ROUZE, F VANHILLE, P VERGRIETE, H WAROCZYK.

Mesdames M ARLABOSSE, N CHEVALIER, M ELOY, C GILLOOTS, M HINGREZ CEREDA, B PASSEBOSC.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR (12) :

Mesdames L PROUVOT, S GUILLET, MC LERMYTTE, M LEPROVOST,

Messieurs M DEMOLLIENS, B COUSEIN, F CUVILLIER, A LOGIE, D GODEFROY, G HEDDEBAUX, B ROUSSEL, E GENS.

Qui en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir à :

Mesdames B PASSEBOSC, C GILLOOTS,

Messieurs F BOUCLET, CI PRUDHOMME, JC DESCHARLES, S CHOCHOIS, B RINGOT, P VERGRIETE, A FIGOUREUX, H WAROCZYK, J DUQUENOY, F VANHILLE,

EXCUSÉS (12) :

Mesdames N BOUCHART, B DRAIN, E LONGUET,

Messieurs P. BEDAGUE, G ALLEMAND, JC DISSAUX, L DENIS, PH DUMONT, F TINDILLER, CH PAUL, D BEE, D FASQUELLE.

Secrétaire de séance : Madame ELOY Marjorie

– Ordre du jour –

- **Approbation du P.V. de séance du Comité syndical du 10 novembre 2022**
- **Assimilation du PMCO à une commune de plus de 2 000 habitants**
- **Création délégation énergie au sein de l'exécutif**
- **Rectification Décision Modificative Budgétaire n°1 – 2022**
- **Régularisation subvention transférable par opérations d'ordre non budgétaires**
- **Affectation des résultats par anticipation**
- **Budget primitif 2023**
- **Délibérations :**
 1. Contributions des EPCI, fonctionnement et dispositif allocation de recherche
 2. Financement PAPI 2022
 3. Financement SAGE 2022
 4. Création poste directeur général PMCO
 5. Création poste coordination Inter Scot et agences urbanismes
 6. Révision tableau des effectifs
 7. Adhésion Plurelya
 8. Attribution chèque cadeaux aux agents
 9. Service de défense contre la mer – Programme 2023 : contributions des EPCI
 10. Service de défense contre la mer – Rectification marché 2021-02-01
 11. Service de défense contre la mer – Suivi topographique
 12. Service de défense contre la mer – Etudes réglementaires
 13. Subvention à l'agence d'urbanisme de Dunkerque
 14. Subvention à l'agence d'urbanisme de St Omer
 15. Subvention à l'agence d'urbanisme de Boulogne-sur-Mer
- **Publicité des décisions et arrêtés du Président**
- **Questions diverses**
- **La cérémonie des vœux du PMCO clôturera la séance**

Monsieur le Président salue l'ensemble des élus présents pour ce premier comité de l'année 2023 et présentera ses vœux de manière plus détaillée à l'issue de cette séance, avant de partager un temps de convivialité.

Il évoque que le conseil comporte comme point principal, le vote du budget 2023, c'est un budget d'environ 3 millions d'euros, avec de grandes ambitions pour le territoire.

Les premières marches de la feuille de route jusqu'à la fin du mandat ont été franchies avec les premières réunions concernant nos études stratégiques et le recrutement d'un directeur de projet dédié.

Seraient examinés, la programmation des actions du service de défense contre la Mer et quelques points RH nécessaires au bon fonctionnement du syndicat et de ses services.

Monsieur le Président demande également l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'assimilation du PMCO à une commune de plus de 2000 habitants. Le comité syndical du Pôle Métropolitain accepte.

Monsieur le Président propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

➤ **Approbation du P.V. de séance du Comité syndical du 10 novembre 2022** (M le Président)

Monsieur le Président demande s'il y a des votes contre ou des abstentions sur le compte rendu de la séance du comité syndical du 10.11.2022.

Le comité syndical adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 10.11.2022.

➤ **Assimilation du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale à une commune de plus de 2 000 habitants**

Le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale est un établissement public intercommunal dont la création sous sa première forme, le SECADU remonte à 1973. En 1996, ce syndicat a formé le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale et enfin le Pôle Métropolitain en 2013.

Le PMCO œuvre dans de nombreux domaines comme la défense contre la mer, la gestion du trait de Côte, l'enseignement supérieur, par l'attribution d'allocations de recherche, l'ingénierie territoriale, avec, entre autres, le rôle de structure porteuse administrative dans le cadre de l'implantation des EPR ou encore d'un GALPA.

Le PMCO peut être amené à des missions ponctuelles, comme la mission JO 2024 qui nécessite la mise à disposition d'un agent d'une autre collectivité jusque fin 2024.

Doté d'un budget de 3 M€, géré en nomenclature M57 pour mener l'ensemble des actions que je viens de citer, nous pouvons considérer que le PMCO est assimilable à une commune de plus de 2 000 habitants.

Le comité syndical accepte à l'unanimité

- D'entériner l'assimilation du Pôle Métropolitain à une commune de plus de 2000 habitants
- D'autoriser le Président à valider tous documents nécessaires à cette assimilation

➤ **Création d'une délégation énergie au sein de l'exécutif** (M le Président)

Compte tenu de l'enjeu structurant que représente l'implantation de 2 EPR à Gravelines, le PMCO procède actuellement au recrutement d'une directrice de projet qui aura en charge le portage territorial de cette question. A cet effet, j'ai souhaité créer une délégation « énergie » au sein de l'exécutif.

Je vous propose d'attribuer cette délégation à Monsieur Bertrand RINGOT en plus des délégations qu'il exerce déjà.

Le comité syndical autorise à l'unanimité

- L'attribution de la délégation énergie au Vice-Président

➤ **Rectification décision modificative budgétaire n°1 de l'exercice 2022** (M. Francis BOUCLET)

Lors du dernier comité syndical, nous avons délibéré concernant cette première décision modificative. Les services de l'Etat nous ont alertés sur une erreur d'opération d'ordre entre les chapitres 040 et 042 pour 8 000€ et un ajustement du virement entre section pour équilibrer les sections du même montant. Ainsi, après échange avec les services de l'Etat, il est proposé de prendre une nouvelle décision.

Le comité syndical autorise à l'unanimité

- D'annuler la décision modificative n°1 du 10 novembre 2022 et la remplacer par cette nouvelle proposition
- D'approuver la décision modificative n°1 suivant le tableau reprenant l'ensemble des écritures

➤ **Affectation des résultats par anticipation** **(M. Francis BOUCLET)**

Pour équilibrer notre budget primitif 2023, il est nécessaire d'affecter par anticipation les résultats attendus au compte administratif 2022. Le report en fonctionnement serait de 863 932,19 euros et l'excédent d'investissement reporté de 132 001,50 euros.

Le comité syndical adopte à l'unanimité les résultats suivants, et autorise leur reprise par anticipation dans le BP 2023, soit :

Affectation du résultat 2022 : 995 933,69 € soit,

- | | |
|------------------------------------|--------------|
| ➤ Excédent d'investissement R001 : | 132 001,50 € |
| ➤ Report en exploitation R002 : | 863 932,19 € |

➤ **Vote du BP 2023** **(M. Francis BOUCLET)**

Le budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 030 709,99 euros.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Service de défense contre la mer : 853 550 euros
- Bourses d'enseignement supérieur : 290 000 euros
- Etudes stratégiques : 300 000 €
- GALPA : 389 560 €
- Achats places JO 2024 : 154 000 €
- Agences d'urbanisme : 90 000 €
- Les dépenses d'administration générale se montent à 15% du total des dépenses de fonctionnement.
- En ce qui concerne les parts du budget consacré au service de défense contre la mer, les recettes proviennent des organismes ou EPCI concernés.
- Une part de la cotisation des EPCI au Pôle à 0,37 euros par habitant, vient alimenter la part consacrée aux bourses aux doctorants à hauteur de 285 190,45 €.
- Les autres participations statutaires des EPCI et des Départements (356 235,50 €) ainsi que l'excédent viennent alimenter les actions communes.
- Le solde des participations pour le SAGE et le PAPI avant transfert à l'institution des Wateringues.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'adopter le Budget Primitif du budget principal du Pôle Métropolitain pour l'exercice 2023 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 825 300,59 €	2 825 300,59 €
Investissement	205 409 ;40 €	205 409 ;40 €
Total	3 030 709,99 €	3 030 709,99€

Délibérations 1 : Contributions des EPCI : fonctionnement et dispositif allocation de recherche (M. Francis BOUCLET)

Il est proposé de ne pas augmenter les parts de contribution par habitant pour le fonctionnement du PMCO et les allocations de recherche.

En revanche, une modification dans l'organisation du dispositif d'allocations de recherche vous est soumise pour approbation : afin d'attirer et de garder les meilleurs candidats pour nos thèses, nous choisirions uniquement les sujets, en fonction de leur intérêt pour nos collectivités, et laisserions le soin à l'Université de nous soumettre en face des candidats sélectionnés par l'Ecole doctorale. Cette modification a reçu un avis favorable du groupe de travail Enseignement supérieur et recherche.

La part pour le fonctionnement est donc de 0,30 € par habitant, ce qui représente une recette de 231 235 ;50 € et la part pour les allocations de recherche est de 0,37€ par habitant ce qui représente 285 190,45 €.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Président du PMCO à fixer la cotisation annuelle des EPCI membres, soit :
 - 0,30 € par habitant pour le fonctionnement du PMCO,
 - 0,37 € par habitant pour les allocations de recherche ;
- De fixer la contribution du Département du Nord à 50 000 € et la contribution du Pas-de-Calais à 75 000 €.
- D'autoriser M. le Président du PMCO à signer tous documents relatifs à cette opération.

Délibérations 2 : Financement PAPI 2022

(M. Bertrand RINGOT)

L'animation du PAPI a été transférée à l'institution des Wateringues à la date du 8 novembre 2022. L'animation jusque cette date a été supportée financièrement par le PMCO. L'animatrice ayant quitté ses fonctions le 15 juillet 2022, la totalité de l'animation de cet exercice est donc exclusivement financée par le PMCO seul.

Les dépenses pour l'animation et les actions s'élevaient à 38 720,37 €.

L'Etat a procédé fin 2022 à un règlement de 10 140 € au titre de l'animation soit 40% des dépenses, 15 229,72 € seront couverts par la participation des EPCI.

Au titre des actions, 9 630 € seront financés par l'agence de l'eau et l'Etat, 3 630 € par une participation des EPCI.

Au total les EPCI participent donc en fonction d'une clé de répartition calculée au prorata de la population à environ 18 900 €.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'accepter le plan de financement décrit dans la clé de répartition.
- D'autoriser M. le Président du PMCO à signer tous documents relatifs à cette opération.

Délibérations 3 : Financement SAGE 2022

(M. Bertrand RINGOT)

A l'instar du PAPI, l'animation du SAGE a été elle aussi transférée en novembre 2022. L'animateur ayant quitté ses fonctions le 15 août 2022, la totalité du financement revient au PMCO.

Les dépenses 2022 sont de 27 942,08 € avec pour financement l'agence de l'eau pour 18 644,42 € et la participation des EPCI pour 9 297,66 €.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'accepter le plan de financement décrit dans la clé de répartition.

Délibérations 4 : Création poste directeur général PMCO

(M. le Président)

Suite au départ en retraite du précédent directeur et afin de se conformer aux demandes des services de l'Etat, il est proposé de créer un poste de directeur général à temps non complet, à raison d'un équivalent d'une journée par semaine (la durée totale sera de 15% d'un temps complet, soit 5h15 par semaine).

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'accepter de créer un poste d'emploi permanent de directeur général à temps non complet.
- D'accepter de modifier le tableau des effectifs en conséquence à compter du 26 janvier 2023.
- D'accepter M. le Président à signer tous documents relatifs à cette opération.

Délibérations 5 : Création poste de coordination InterSCot et agences urbanismes

(M. le Président)

Le territoire du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale comporte trois agences d'urbanisme. L'une sur le Dunkerquois via l'AGUR, une autre sur l'Audomarois via l'AUD et une dernière sur le Boulonnais via Boulogne Développement Côte d'Opale.

Afin de concrétiser une coordination entre les agences, il semble opportun de créer ce service et procéder au recrutement d'une personne ressource, à temps non complet à raison d'une journée par semaine.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- De créer la coordination InterSCoT et agences d'urbanisme
- De créer un emploi permanent de coordonnatrice à temps non complet, d'une journée par semaine, avec pour cadre d'emploi celui des attachés territoriaux.
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence à compter du 26 janvier 2023
- D'autoriser M. le Président à signer tous documents relatifs à cette opération.

Délibérations 6 : Révision tableau des effectifs**(M. le Président)**

Suite au départ des animateurs PAPI et SAGE ; des arrivées d'un directeur Projet, d'une animatrice GALPA ; de la création des postes de directeur général et de coordinateur InterSCot et agences urbanismes ; et enfin en prévision d'une promotion d'un agent d'adjoint administratif 2^e classe vers adjoint administratif 1^{ère} classe, il convient de réviser notre tableau des effectifs.

Il y a donc deux fermetures, et 5 ouvertures dont 2 à temps non complet.

Ce dernier comporte 1 poste de direction, 7 postes d'attachés territoriaux, un poste d'ingénieur principal, 1 poste d'ingénieur, 1 poste d'adjoint administratif 2^e classe (qui sera fermé après promotion de l'agent) et 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver la modification du tableau des effectifs du personnel du PMCO au 26 janvier 2023

Nombre de postes créés	GRADES	Temps de travail
1	Administrateur	Temps non complet
2	Attaché	Temps Complet
1	Attaché	Temps non complet
1	Adjoint administratif 1 ^{ère} Classe	Temps Complet
Nombre de postes supprimés	GRADES	Temps de travail
2	Ingénieur	Temps Complet

- D'approuver le tableau des emplois et effectifs du personnel territorial avec effectivité au 26 janvier 2023

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont TNC	Dont non titulaire
Administrateur	A	1	1	1	
Attaché	A	6	3	1	
Adjoint administratif Principal et deuxième classe	C	1	1		
Adjoint administratif Principal et deuxième classe	C	1	0		
Ingénieur Principal	A	1	1		1
Ingénieur	A	1	1		1
TOTAL		11	7	1	2

Délibérations 7 : Adhésion Plurelya**(M. Francis BOUCLET)**

Les agents du PMCO adhèrent actuellement à Plurelya par l'intermédiaire de l'amicale du personnel de la Communauté urbaine de Dunkerque. Si la collaboration a toujours été satisfaisante, il paraît opportun que le PMCO établisse directement l'adhésion de ses agents plutôt que passer par un tiers.

Il est donc proposé que le PMCO adhère à Plurelya, et propose l'option 5 au tarif de 299 € par agent et par an.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'adhérer à compter de la signature à la formule 5 de PLURELYA pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois fois, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois francs avant le 31 décembre.
- D'accepter la cotisation annuelle d'adhésion à l'offre option 5 de PLURELYA qui est calculée au tarif forfaitaire de 299 € par agent et par an.
- De préciser que les catégories de personnel suivantes, et leurs enfants à charge, bénéficient des prestations d'action sociale délivrées par PLURELYA :
 - Les fonctionnaires, sans condition d'ancienneté ou de taux d'activité,

- Les agents contractuels de droit public ayant au moins 6 mois d'ancienneté au moment du versement de la prestation et une activité au moins égale à 50%
- D'autoriser le Président à signer le bulletin d'adhésion, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'imputer les dépenses inhérentes à cette adhésion sur le budget de l'exercice correspondant

Délibérations 8 : Attribution chèques cadeaux aux agents

(M. Francis BOUCLET)

A l'instar de la délibération précédente, il apparaît souhaitable que le PMCO propose à ses agents des chèques cadeaux en fin d'année sous les mêmes conditions qu'actuellement par l'amicale du personnel de la CUD, à savoir 120€ par agent et 65€ par enfant à charge jusqu'à 16 ans révolus.

L'adhésion à Plurelya, et l'attribution des chèques cadeaux à effectif constant permettra une économie de l'ordre de 1 300€ par an.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'attribuer des chèques cadeaux aux fonctionnaires (titulaires ou stagiaires) et aux contractuels, dès lors que le contrat soit égal ou supérieur à 6 mois et présence dans la collectivité au 25 décembre.
- Ces chèques cadeaux seront distribués aux agents en fin d'année civile dans les conditions suivantes :
 - 120 € par agent
 - 65 € par enfant à charge jusqu'à l'âge de 16 ans révolus dans l'année
- D'imputer les crédits nécessaires au budget

Délibérations 9 : Service de défense contre la mer – Programmation 2023

(M. Bertrand RINGOT)

Tous les ans, les 4 EPCI membres du service mutualisé (CUD, CCRA, CCT2C, CAB) se réunissent avec le service commun de défense contre la mer pour établir leur programme de travail pour l'année à venir. C'est sur la base de ce programme qu'est fixée l'enveloppe financière nécessaire et en fonction de la clé de répartition les participations de chacun qui figurent dans le tableau financier inséré dans la délibération.

Le montant de la participation 2023 est quasi identique au montant 2022.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à solliciter la contribution financière des EPCI membres pour 2023 suivante, selon les modalités de la convention de mutualisation signée le 3 octobre 2019.

Délibérations 10 : Service de défense contre la mer – Rectification marché 2021-02-01 (M. Bertrand RINGOT)

Le marché d'acquisition et de suivi de données sur le littoral et suivi morpho-sédimentaire avait été autorisé par délibération du 29 janvier 2021 pour un montant annuel de 50 000 € TTC.

Après attribution, il a été constaté que le montant global est supérieur aux estimations et s'établit à 109 240,08 € TTC étalés sur 2021 et 2022. Il est donc proposé de prendre acte de cette évolution et d'actualiser le montant du marché, conformément aux dépenses réelles.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- De prendre acte de cette rectification et d'actualiser le montant du marché conformément aux dépenses réelles du marché 2021-02-01.

Délibérations 11 : Service de défense contre la mer – Suivi topographique

(M. Bertrand RINGOT)

Le programme d'actions 2023 du Service commun de défense contre la mer prévoit, la passation d'un marché d'acquisition par campagnes semestrielles de levés sur le littoral du PMCO qui sera passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire, pour une durée de 2 ans renouvelable une fois, permettant une réactivité et une adaptation des besoins.

Le montant de ce marché est estimé, annuellement, à 160 000 € TTC maximum, financé par les contributions des EPCI adhérents au Service commun.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser le PMCO à assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération ;
- D'autoriser le Président à signer le marché public afférent par la voie d'une procédure adaptée ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes subséquents ;

- D'autoriser le Président à solliciter les financements pouvant éventuellement être obtenus pour la réalisation de cette opération.

Délibérations 12 : Service de défense contre la mer – Etudes réglementaires (M. Bertrand RINGOT)

Le programme d'actions 2023 du Service commun de défense contre la mer prévoit un accord-cadre à bons de commande relatif à la réalisation d'études environnementales et dossiers réglementaires des 4 EPCI adhérents du service.

Le littoral des 4 EPCI est composé d'un ensemble varié de paysages, de plages, de dunes, de marais, d'estuaires, de côtes à falaises mais aussi de zones d'activités portuaires.

Chaque action menée au titre de la compétence GEMAPI sur le littoral nécessite de conduire des études environnementales et des dossiers réglementaires pour obtenir des autorisations de travaux pour l'entretien et la réhabilitation des ouvrages de protections contre la mer ou pour répondre aux obligations d'entretien et de réparation des systèmes d'endiguement ; pour obtenir des autorisations dans le cadre de la gestion du trait de côte et plus généralement la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature ; et pour établir toutes les études réglementaires et environnementales liées à la gestion du trait de côte, à la problématique d'érosion et à la submersion marine...

Le marché estimé, annuellement, à 200 000 € TTC maximum sera passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire, pour une durée de 2 ans renouvelable une fois, permettant une réactivité et une adaptation des besoins. Il sera financé par les contributions des EPCI adhérents au Service commun.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser le PMCO à assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération ;
- D'autoriser le Président à signer le marché public afférent par la voie d'une procédure adaptée ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes subséquents ;
- D'autoriser le Président à solliciter les financements pouvant éventuellement être obtenus pour la réalisation de cette opération.

Intervention de **Monsieur ROUZE**

Monsieur ROUZE demande l'assistance du PMCO sur la Pyrotechnie du Platier d'Oye.

Monsieur le Président prend en considération la demande.

Délibérations 13 : Subvention à l'agence d'urbanisme de Dunkerque (M. Francis BOUCLET)

Délibérations 14 : Subvention à l'agence d'urbanisme de St-Omer

Délibérations 15 : Subvention à l'agence d'urbanisme de Boulogne-sur-Mer

Délibérations 13, 14 et 15 : il s'agit de reconduire les subventions aux agences d'urbanisme du Pays de St Omer, Flandre – Dunkerque, Boulogne sur Mer – Côte d'Opale pour leurs contributions aux travaux du PMCO dans le cadre de leur programme partenarial. Chaque agence recevra 30 000 euros pour l'année 2023.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'Agence d'Urbanisme de Dunkerque (AGUR), de l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer (AUD) et de l'Agence d'Urbanisme de Boulogne-sur-Mer Développement Côte d'Opale (BDCO) dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'actions pour l'année 2023
- D'autoriser M. le Président du PMCO à signer tous documents relatifs à cette opération.

L'ordre du jour étant écoulé, **Monsieur le Président** souhaite partager quelques vœux pour cette nouvelle année 2023 et laissera la parole à Joël DUQUENOY, Claude PRUDHOMME, Christian LEROY et Nicole CHEVALIER pour qu'ils fassent un premier compte-rendu de réunions qui se sont tenues en ce début d'année concernant les études thématiques de l'urbanisme, la santé, le changement climatique et la mobilité. Ces réunions permettent de définir les priorités et de concrétiser les cahiers des charges des conventions ou appel à AMO.

Monsieur le Président souhaite faire un point sur l'action faite en 2022 et présenter les perspectives pour 2023. Il exprime une grande satisfaction de célébrer ces vœux sans les contraintes sanitaires subies ces dernières années, même s'il nous faut demeurer vigilant.

Cette feuille de route autour de trois thématiques stratégiques majeures : le changement climatique, la santé et la mobilité ; répond aux fortes évolutions que connaît et connaîtra notre territoire. Il propose d'y revenir plus tard en évoquant les perspectives 2023.

Les animations du PAPI et du SAGE ont été transférées à l'institution intercommunale des Wateringues, mais les sujets ne sont pas pour autant abandonnés par le PMCO. La question de l'eau et de sa gestion doit être au cœur des préoccupations. C'est pourquoi, il souhaite continuer une étroite collaboration avec l'institution.

Si le Pôle n'a pas vocation à être un acteur opérationnel, il possède un rôle stratégique important, c'est pourquoi notre syndicat a été désigné, pour être la structure porteuse de la préparation territoriale de l'implantation d'une paire d'EPR2. C'est un chantier qui nécessite la mise en œuvre de compétences dans les domaines de, entre autres, la mobilité, de l'hébergement et de la préparation du tissu industriel. C'est donc une réelle satisfaction que le PMCO soit reconnu le plus adapté pour ce grand projet.

Cette reconnaissance s'est aussi exprimée par l'attribution au PMCO par la Région Hauts-de-France d'un portage GALPA « Flandre Maritime » du littoral Dunkerquois au Calaisien. Cela nécessite l'embauche d'un animateur qui arrive prochainement mais permettra à notre territoire de renforcer son action, en complément des deux autres GALPA de notre Région.

Concernant le service de défense contre la mer, l'étude stratégique de gestion durable des sites dunaires et d'identification des actions de la compétence « défense contre la mer » de la GEMAPI s'est terminée en avril 2022 a permis pour chaque EPCI d'obtenir une feuille de route pour chaque site dunaire afin de mettre en place une stratégie de gestion douce des cordons dunaires. Elle a permis également de délimiter les contours de la GEMAPI et clarifier les obligations des EPCI relevant de cette compétence. Les EPCI ont désormais les outils juridiques à disposition afin de sécuriser leurs actions dans ce domaine.

En 2023, le SDCM entamera un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs du littoral en soutien aux EPCI pour une mise en œuvre opérationnelle de cette étude.

Toujours concernant ce service, s'est achevée en octobre 2022 l'étude de préféabilité d'un outil d'aide à la décision pour la prévision des tempêtes, qui apporte un degré de précision en termes de niveau d'eau et de hauteur de houle, est beaucoup plus précis que les alertes VVS actuelles. Cette étude, menée en collaboration avec Météo France regroupe les EPCI du littoral du PMCO, le GPMD, la Région, le syndicat mixte de la Baie de Somme et l'Etat.

Elle a permis de répertorier les besoins de chacun en matière d'anticipation des risques submersion et érosion sur la Côte d'Opale afin d'améliorer la gestion de crise en cas d'évènement tempétueux. Une saisine officielle de chaque partenaire pour confirmer leur intérêt et ainsi entamer la construction de l'outil est prévue très rapidement.

Monsieur le Président rappelle que le Pôle a inauguré cette année une nouvelle formule, celle du séminaire des maires du PMCO. Il a souhaité inviter les maires des 320 communes que compte le Pôle à mieux connaître nos travaux. Différents thèmes ont été abordés lors de cette journée qui s'est déroulée au Kursaal de Dunkerque au mois de mai 2022 : l'Université, la santé, la mobilité, et la défense contre la mer.

Etude stratégique sur la santé

(M. Claude PRUDHOMME)

Une réunion de cadrage de l'étude stratégique « Santé » du PMCO s'est tenue au siège de la Communauté de communes Desvres Samer le 13 janvier dernier. Une bonne participation de la part des EPCI membres du Pôle, représentés par des élus et/ou des techniciens, ainsi que du Département du Pas-de-Calais.

Trois axes forts de la délibération du 10 novembre, à savoir :
- la réalisation d'un état des lieux en matière de santé,

- l'élaboration d'un plan d'action et d'accompagnement à destination des EPCI,
- et le développement d'un urbanisme favorable à la santé.

L'Agence d'urbanisme de Dunkerque a présenté l'expérience de l'Observatoire local de santé créé en 2020 qui couvre le territoire de la CUD et de la CCHF ; chacun a pu faire part de son expérience et de ses problématiques. La CAPSO a notamment évoqué son Contrat local de santé.

Les participants ont partagé le constat que si les enjeux de santé peuvent être différents selon les territoires, avec des sources de pollution ou des facteurs de risque différents, il y a en tout cas une préoccupation commune sur l'accès aux soins et la présence médicale.

Les trois axes à retenir pour l'étude sont les suivants :

1. Analyse de l'état de santé des populations et bilan des politiques publiques

En collaboration avec les acteurs incontournables comme l'ARS et la CPAM, cette première étape permettrait de mieux connaître l'état de santé des populations et leur environnement grâce à un certain nombre d'indicateurs. Cela doit permettre par exemple d'interroger la surmortalité observée par rapport à la moyenne nationale. L'étude s'intéressera aussi bien sûr aux politiques publiques mises en œuvre dans nos EPCI à travers les Contrats locaux de santé notamment.

2. Accès aux soins et aux services de santé

L'organisation du système de soins peut avoir des conséquences importantes sur le recours tardif ou le renoncement aux soins par exemple. Plusieurs pistes de travail existent pour permettre de libérer du « temps médical » aux praticiens.

Ce domaine est très spécifique et justifie le recours à un bureau d'étude spécialisé pour alimenter le travail des agences d'urbanisme.

3. Coordination des GHT – Groupements hospitaliers de territoire

Il y a une cohérence à travailler sur la coordination des 3 GHT présents sur la Côte d'Opale, ainsi évoqué lors du séminaire des maires PMCO en mai 2022. Le recours à un bureau d'études spécialisé en appui pourra être intéressant.

Monsieur le Président rappelle que le groupe de travail Urbanisme et habitat s'est réuni à plusieurs reprises sous la direction de Joël DUQUENOY. Ses réflexions portent sur la problématique des résidences touristiques et la difficulté d'accès au logement d'une partie de nos habitants, mais aussi bien évidemment sur le ZAN. A ce sujet les travaux se poursuivent à la Conférence régionale des SCOT, et le PMCO suit cela par le biais de l'inter Scot.

Urbanisme et habitat

(M. Joël DUQUENOY)

Depuis la dernière réunion, on n'a pas beaucoup avancé. A la CAPSO, nous sommes en train de refaire un PLUi-D. Le groupe de travail Urbanisme - interSCoT devrait se réunir rapidement pour faire le point sur ce qui s'est dit dans les différentes instances, surtout la Région, notamment sur la question du ZAN.

Plaisance

Monsieur le Président rappelle que le PMCO reprend aussi un groupe de travail sur la plaisance. Nos cinq ports de plaisance retrouvent un espace d'échange et de partage mené par Marjorie ELOY. Ils auront à définir leurs priorités et intérêts communs, à commencer par une éventuelle adhésion commune à la Fédération des ports de plaisance.

Le groupe de travail Enseignement supérieur et recherche entretient la coopération avec l'Université du littoral Côte d'Opale, notre université. Sous la présidence de Daniel FASQUELLE, le groupe suit l'évolution des effectifs étudiants et les ouvertures de nouvelles formations, et s'efforce de faire dialoguer propositions des laboratoires de recherche et intérêt des territoires. Six nouvelles thèses avec cofinancement PMCO ont démarré à la rentrée, sur des thèmes comme la mesure du taux d'humidité des sols, les additifs plastiques dans les produits de la pêche, ou l'activité physique adaptée pour les patients diabétiques.

Le Groupe de travail du changement climatique, s'est réuni en 2022 sous la présidence de Christian LEROY afin de dresser un état des lieux du changement climatique déjà à l'œuvre sur le territoire, avec l'appui du Centre Ressource du Développement durable, le CERDD. Il revient au Pôle Métropolitain de travailler en parallèle sur l'atténuation du changement et sur la nécessaire adaptation à celui-ci.

Lancement AMO sur le changement climatique

(Christian LEROY)

La réunion de cadrage de l'étude stratégique « Changement climatique » du PMCO s'est tenue au siège de la Communauté de communes du Pays de Lumbres le 16 janvier dernier. Il y a eu une bonne participation de la part des EPCI membres du Pôle, représentés par des élus et/ou des techniciens, ainsi que du Département du Pas-de-Calais.

Sur ce sujet, il semble clair aujourd'hui qu'il n'y a plus à convaincre, mais qu'il est temps d'agir. Des initiatives existent d'ailleurs localement, nos EPCI sont tous dotés de Plans d'action climat air énergie territoriaux, les fameux PCAET – même si ceux-ci sont assez différents dans leur forme et dans leurs ambitions.

L'étude stratégique pourrait donc se déployer dans trois directions :

1. État des lieux

Il s'agit dans un premier temps de savoir « qui fait quoi » dans chacune des sept thématiques que nous avons identifiées, à savoir : l'eau, le sol, l'urbanisme, l'air, la mobilité, l'air, l'énergie et les écosystèmes. En effet, il y a déjà de nombreux acteurs, documents stratégiques, plans d'action existants. L'idée est d'avoir une vision d'ensemble de ce système d'acteurs et d'identifier les « trous dans la raquette ».

Ce travail d'état des lieux comprendra aussi une mise en lumière des actions phares des PCAET, dans une optique de partage d'expérience et de bonnes pratiques. Les agences d'urbanisme sont en capacité de nous accompagner dans ce travail.

2. Feuille de route

Ensuite, on pourra approfondir sur une thématique identifiée comme « orpheline » et développer une stratégie : écrire une feuille de route tenant compte du double objectif d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de celui-ci, identifier les leviers d'action et les financements possibles.

C'est là que l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pourra nous être utile.

3. Mise en récit

Enfin, pour appuyer ces actions, il est nécessaire de travailler à l'acculturation à la fois des élus et des citoyens sur les mécanismes du changement climatique et sur ses impacts prévisibles. La mise en récit des territoires consiste à raconter une histoire pour rendre sensible d'où l'on vient et où on veut aller.

Plusieurs partenaires pourront collaborer avec nous dans ce sens : le Centre Ressource du Développement durable (CERDD), que nous avons déjà fait intervenir à Oye-Plage en mai dernier ; l'ULCO, qui participe à la mise en place d'un Groupement régional d'experts pour le climat avec le CERDD justement ; le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ; ou encore l'association qui anime la Fresque du climat.

Le prochain Comité syndical sera l'occasion d'un point d'étape sur l'avancement de ces travaux.

Monsieur le Président indique son mécontentement au PMCO, suite à la parution d'un article de la Voix du Nord le jour même concernant le RER Métropolitain des Hauts de France qui est concentré sur la métropole de Lille et occulte les autres territoires, comme DUNKERQUE, BOULOGNE, CALAIS et SAINT OMER et demande à cet effet que le PMCO interpelle la Région et les institutions sur le sujet.

Monsieur le Président informe le comité que le PMCO a participé au premier Comité de bassin rassemblant les acteurs du bassin de mobilité Littoral Nord. Le groupe de travail Mobilité, présidé par Nicole CHEVALIER et indique qu'il y aura fort à faire au cours de l'année à venir.

Etude stratégique sur la mobilité

(Me Nicole CHEVALIER)

La réunion de cadrage de l'étude stratégique « Mobilité » du PMCO s'est tenue le lundi 23 janvier 2023.

Avec l'appui des agences d'urbanisme et l'ensemble des participants, a été repris les attendus de la délibération du 10 novembre, à savoir la réalisation d'un état des lieux en matière de déplacements avec une vision d'avenir, et l'élaboration d'un plan d'actions.

L'état des lieux avait déjà fait l'objet d'un premier travail des agences ; celui-ci pourra être complété et approfondi. Les trois publics cibles sont : les actifs, les étudiants et les touristes.

Le constat lors de la réunion est qu'il n'est pas facile d'établir les priorités, car chaque territoire a ses spécificités. Néanmoins, les territoires ont des intérêts communs et des articulations à établir.

Le développement industriel du Dunkerquois dans les années à venir aura des incidences sur l'emploi et très probablement sur l'installation de nouveaux habitants sur nos territoires.

Pour anticiper ces évolutions, deux démarches prospectives sont en cours, l'une en lien avec le SCoT de Flandre Dunkerque et l'autre avec la Communauté urbaine de Dunkerque. Le SCoT va mener en 2023 une étude avec l'Insee pour définir des scénarios d'évolution de population selon le taux d'emploi. Quant à la démarche de la CUD, elle vise à associer les entreprises avec l'appui de Movin'On (fondation Michelin) dans cette approche prospective. Nous serons associés à ces différents travaux, dont les objectifs sont les mêmes : anticiper les nouveaux flux de déplacements, que nous souhaitons bien sûr le moins possible liés à la voiture individuelle.

L'ULCO a également prévu de revoir en 2023 son plan de mobilité.

Enfin, nos réflexions s'articuleront aussi avec celles menées dans le cadre du bassin de mobilité Littoral Nord en lien avec le Conseil régional.

Les propositions de déroulé de l'étude sont :

1. Analyse critique des parcours de mobilité à partir des pôles générateurs de flux

Il s'agirait d'analyser les parcours tous modes confondus en distinguant deux publics : les actifs et les étudiants.

2. Animation d'ateliers de retours d'expériences des territoires

C'est un besoin qui s'est fait ressentir lors de nos échanges, notamment pour nos communautés de communes qui viennent de prendre la compétence mobilité. Ces ateliers thématiques pourraient concerner par exemple le transport à la demande, le vélo ou tout autre sujet qui semblera pertinent.

3. Constitution d'une base de données sur les flux touristiques

Concernant les flux touristiques, des données sont disponibles auprès des comités départementaux et régionaux de tourisme. D'autres pourront éventuellement être acquises auprès d'opérateurs téléphoniques ou fournisseurs d'accès internet (données mobiles, traces GPS). Il nous faudra évaluer l'opportunité d'acquisition de ces données selon les périmètres et les périodes où nous souhaitons évaluer plus finement la fréquentation.

Monsieur le Président indique que si l'année 2022 a été bien remplie, la nouvelle année 2023 commence aussi intensément puisque comme viennent de l'indiquer Claude, Christian et Nicole, trois réunions se sont déjà tenues pour prioriser nos études stratégiques.

De même le Pôle Métropolitain poursuivra la structuration du PMCO avec l'arrivée dans quelques semaines de l'animatrice GALPA et de la directrice développement économique et durable. Sur ce dernier poste les enjeux sont majeurs, car l'arrivée de VERKOR, l'implantation des EPR2, la densification du trafic portuaire nécessitent une réponse rapide qui impactera en termes de mobilité, de logement, de formation et d'urbanisme la totalité du territoire.

Les études stratégiques apporteront des axes de travail dont les résultats doivent être tangibles dès 2024.

Monsieur le Président indique également que la mission JOP 2024 se concrétisera avec l'achat des places, l'organisation des jeux concours, et les premières actions que nous souhaitons solidaires et sociales. Dès ce 1^{er} février, Thierry REY, conseiller spécial pour l'organisation de Paris 2024, et champion de Judo que nous ne présentons plus, animera à Dunkerque le webinaire sur la semaine olympique et paralympique. C'est un événement attendu car il définira les actions d'éducation et c'est environ 500 référents qui se connecteront sur nos plates formes numériques. C'est une très belle occasion de renforcer l'image de notre Pôle. Vous pourrez également rencontrer les organisateurs de Paris 2024 lors d'un temps d'échange ce mercredi prochain après-midi.

JO 2024

(M. Ludovic LOQUET)

Ludovic Loquet annonce une bonne dynamique autour des Jeux Olympiques et paralympiques, en effet, toutes les EPCI ont délibéré sur leur engagement dans le label Terre de Jeux 2024 et les actions que le PMCO mettra en place.

Il annonce qu'une première partie des places ont été mises en vente : les places avec hospitalités Toutes les places sont extrêmement chères mais ont été vendues en à peine une heure pour Lille.

Patrice VERGREIETE rappelle qu'il ne faut pas donner le sentiment à la population que les jeux ne sont pas pour eux.

Ludovic Loquet approuve et insiste aussi sur la difficulté à acquérir des places : Il faudra donc jouer des coudes pour acheter les places pour les JOP

Monsieur le Président remercie les présentations de chacun et souhaite qu'à chaque comité syndical, qu'ils puissent informer l'assemblée de l'avancée de ces travaux.

Monsieur le Président présente tous ses vœux pour 2023, vœux de bonne santé, vœux de travail ainsi que vœux de bonheur et de réussite à tous les élus, leurs proches, ainsi que leurs élus et collaborateurs.

Ils souhaitent également tous ses vœux au personnel du PMCO :

Laurent PIDOUX, son directeur,

Olivier CAILLAUD, Marie MOUQUET et Thomas COMBES au service de défense contre la mer,

Estelle BOURGEOIS-RIBIER pour les politiques thématiques,

Isabelle RICHARD, pour la coordination interSCot et entre les agences d'urbanismes,

Sylvie HALLYNCK pour la mission JO 2024,

Et Benoit VANDEWALLE et Sandrine LIPS pour l'administration générale.

Fin de séance : 15h55